Rapport du jury

Cinq écoles ouvraient cette année des postes de professeur (Nice : 3 postes ; Bourges : 3 postes ; Cergy, Limoges et Nancy : 1 poste), soit 9 postes au total, ouverts en histoire des arts (2), sculpture (2), photographie (2), peinture (2), design d'espace (1).

Un nombre très variable de candidats se sont présentés aux différents postes (de 41 en histoire des arts à Bourges à 6 à Nancy en design d'espace). Ces très fortes différences s'expliquent à l'évidence, bien sûr par la spécialisation des fonctions, par le « parisianotropisme » français qui privilégie les postes à proximité de la capitale (et ce quelle que soit l'aura de l'école), enfin par une communication sans doute trop faible.

Cette situation n'a pas paru devoir être une fatalité et le jury exprime en fin de rapport un certain nombre de recommandations de nature à améliorer la situation et ce, pour éviter que soit déclarés infructueux certains concours, situation toujours peu réjouissante pour un jury et pour les candidats. Ce fut le cas pour le profil n° 7 cette année.

I. ADMISSIBILITE (3 au 19 mai 2010)

1. Histoire des arts

Profil n° 1 - Nice et profil n° 2 - Bourges

Le jury a été impressionné par la très grande qualité des dossiers déposés par les candidats.

Le niveau de diplôme, les expériences pédagogiques souvent multiples, la curiosité en matière de recherche, sont tels que les membres du jury auraient volontiers retenu le double de candidats élus pour les épreuves orales (profil n° 1 : 25 candidats pour 5 admissibles, profil n° 2 : 41 candidats pour 6 admissibles).

Dans ces conditions, l'attention du jury s'est focalisée sur l'adéquation du parcours du candidat avec le profil du poste mis au concours. C'est ainsi que nombre de candidats écartés devraient réussir sur des postes aux profils quelque peu différents et que l'échelle des notes attribuées (profil n° 1 : de 7 à 14/20, seuil de l'admissibilité à 13/20 ; profil n° 2 : de 7 à 16/20, seuil de l'admissibilité à 13/20) doit être lue à cette aune.

Reste que le jury a relevé l'absence, dans beaucoup de dossiers, d'une lettre de motivation qui expliquerait le désir de l'impétrant de travailler précisément en ce lieu et dans ce type d'école. D'autre part, certains parcours, pour intéressants qu'ils soient, sont apparus comme étant encore inachevés dans leur maturité, bien que très prometteurs.

La richesse des candidatures désormais assurée place les candidats dans une relation fortement concurrentielle qui a sollicité de longues discussions entre les membres du jury.

2. Peinture, dessin, arts graphiques

2.1. Profil n° 3 – Limoges-Aubusson

Le jury tient d'entrée à saluer la grande qualité des dossiers déposés. Nombre de candidats témoignent d'une forte expérience pédagogique et artistique à l'égal de leurs diplômes. L'ouverture internationale de plusieurs candidats était un plus apprécié.

Dans ces conditions, la tâche du jury était ardue et le classement des dossiers tient plus à l'adéquation au poste mis au concours, qu'à la qualité intrinsèque des candidatures. La cohérence dans le travail a été un élément déterminant dans les choix opérés.

33 candidats avaient déposé des dossiers. Ils ont été notés de 7 à 16/20. Après délibération, le jury a déclaré 6 candidats admissibles, dont les notes allaient de 16 à 12,5/20.

Dans une situation fortement concurrentielle entre candidats de haut niveau, certains arrivés à forte maturité (la moyenne d'âge étant de l'ordre de 37 ans), il a semblé au jury que l'admissibilité était déjà une vraie reconnaissance du travail de ces candidats, à l'égal que des habilitations par le conseil national des universités (CNU). Aussi le jury émet une double proposition :

- que le pôle recrutement et parcours professionnels publie en fin d'année une brochure portant noms de tous les candidats admissibles aux différents concours organisés durant l'année,
- de proposer aux candidats admissibles qui le désirent, un entretien consécutif à la publication des résultats.

2.2. Profil n° 4 – Villa Arson-Nice

D'entrée, le jury s'est étonné du nombre relativement restreint de candidatures au poste (8) au regard de l'engouement suscité par les autres postes mis au concours dans les écoles cette année. Il s'est interrogé sur les raisons sans décider s'il convenait d'incriminer la rareté des postulants existants dans la discipline ou une information insuffisante en amont. D'où la question de savoir si on ne pourrait prévoir à l'avenir des dispositions de « porter à connaissance » des publics concernés pour des qualifications réputées rares.

Certains dossiers, bien que de qualité, étaient décalés par rapport au profil de poste, témoignant de faiblesses dans la connaissance et l'expérience pédagogique approfondies dans le domaine demandé : celui de la gravure. Aussi, les discussions au sein du jury ont été très longues et vives, pour déterminer les candidats admissibles, au nombre de 5. Les notes se sont étagées de 9 à 13/20, l'admissibilité étant à 10/20.

Les entretiens aux épreuves orales devraient permettre de lever des ambiguïtés qui ont gênées le jury, qui tient à rappeler aux candidats qu'un dossier ne doit jamais perdre de vue le profil précis exigé. L'importance d'un recrutement sur des qualifications précises, déterminantes pour la formation des étudiants, vitales pour l'image de l'école, implique l'information la plus complète d'un jury qui n'a pas droit à l'erreur.

3. Photographie

3.1. Profil n° 5 − Cergy

23 candidats ont déposé un dossier pour le poste de professeur de photographie à l'école de Cergy.

Au-delà de la spécialisation proprement dite, le directeur avait exposé au jury le souhait d'une personnalité à la dimension artistique reconnue, avec un intérêt fort pour l'image en général et une expérience pédagogique ardue.

L'examen des dossiers a révélé un âge moyen plus élevé que celui des autres concours (autour de 41 ans). Le jury s'est montré critique, malgré le très bon niveau général, vis à vis du caractère dispersé du travail artistique de nombreux candidats. Ainsi, certaines notes attribuées, qui paraîtront sévères, ne correspondent pas à un jugement sur la qualité des travaux, mais sur l'inadéquation des parcours avec le profil du poste souhaité.

Cette situation a, d'une certaine manière, facilité le travail du jury : si deux dossiers semblent assez nettement se détacher, quatre autres très proches les uns des autres et très intéressants à des titres divers, ont longuement retenu l'attention du jury, qui a donc décidé de porter à 6 le nombre de candidats admissibles. Les épreuves orales auront donc un rôle décisif dans ce concours. L'ensemble des notes s'est étagé de 7 à 16/20.

3.2. Profil n° 6 – Bourges

16 candidats ont déposé un dossier. 8 d'entre eux étaient simultanément candidats pour l'école de Cergy, pour un profil de poste comparable, mais non identique. Ce qui explique que ces 8 candidats aient pu obtenir des notes parfois différentes de celles de l'autre concours, alors même que le jury était le même.

Les discussions ont été longues et disputées, preuve de la circonspection du jury. Celui-ci s'est particulièrement intéressé à la dimension artistique des parcours essayant de donner une prime à la singularité. Certains dossiers ont incontestablement souffert d'un manque de précisions dans certains domaines (par exemple, les expériences pédagogiques). Un dossier de candidature gagne à être très complet.

Les notes assez resserrées s'étagent de 8 à 14/20, la barre d'admissibilité étant à 13/20 pour 6 candidats retenus, ce qui donne une idée de la proximité des candidats et de l'ouverture de jeu aux épreuves orales à venir.

4. Sculpture, installation

4.1. Profil n° 7 – Nice-Villa Arson

D'entrée, le jury s'est déclaré étonné et déçu du peu d'appétence marqué pour l'ouverture de ce poste dans l'une des plus prestigieuses écoles du territoire. Il s'est interrogé sur les raisons du faible nombre de candidatures (6), se demandant s'il fallait incriminer une publicité mal faite, un manque d'information des candidats quant à leur droit à concourir, ou simplement les effets d'un parisianisme ravageur. La question est restée ouverte.

5 des 6 candidats avaient simultanément été candidats au poste de Bourges, aucun n'ayant été retenu parmi les candidats admissibles. A regret, le jury s'est décidé à déclarer ce concours infructueux dès ce stade.

Aussi, le jury demande-t-il à l'administration de geler ce poste pour une nouvelle mise à concours l'an prochain, en autorisant le directeur à bénéficier d'un contrat sur une année avec une personne choisie par le directeur.

Le jury invite le pôle recrutement et parcours professionnels à s'interroger sur les manières de renforcer la publicité des postes mis au concours, en particulier sur les écoles de province éloignées de Paris, la même désaffection se faisant jour à Nancy (profil n° 9).

4.2. Profil n° 8 − Bourges

18 candidats se sont présentés à ce poste très spécifique dans son profil, ce qui explique que certains dossiers au demeurant excellents n'aient pas été retenus, parce qu'inadéquats au profil demandé.

Les notes se sont étagées de 8 à 14/20, le seuil de l'admissibilité étant à 13/20. 5 candidats ont été déclarés admissibles.

Le jury rappelle que les critères étaient multiples, tenant aussi bien à l'expérience pédagogique, à la dimension artistique dans la discipline, aux travaux réalisés, à leur originalité, à l'ouverture à l'international. Aussi, le jury tient-il à rappeler la nécessité de présenter des dossiers vraiment complets.

5. Design d'espace

Profil n° 9 − Nancy

6 candidats inscrits. Notes de 6 à 12/20, seuil d'admissibilité à 11/20. 2 candidats admissibles.

Le jury remercie le pôle recrutement et parcours professionnels pour la préparation des dossiers, de telle manière que le jury a pu travailler dans des conditions les plus efficaces.

II. ADMISSION (7 au 23 juin 2010)

Dans l'ensemble les candidats parvenus aux épreuves d'admission ont témoigné d'un très bon niveau, à tel point que certains choix ont nécessité des délibérations très longues. Le jury a été très impressionné par le très haut niveau de diplômes et par l'expérience de nombreux candidats, si bien que ces deux éléments ne peuvent plus à eux seuls faire la différence.

Aussi est-il surprenant de remarquer la non-préparation des candidats aux épreuves orales d'admission : ainsi l'épreuve pédagogique exige de penser en amont une méthodologie, un protocole d'intervention, pour trouver le moyen de faire participer le maximum d'étudiants présents, voire de leur expliquer très brièvement la démarche adoptée. De même, il ne s'agit pas de trouver là l'occasion de témoigner de son encyclopédique savoir en se précipitant sur le travail d'élève le plus familier, mais bien d'aider l'étudiant dans son cheminement.

Il convient de prendre au pied de la lettre l'étymologie du mot « pédagogie », à savoir « faire monter l'enfant ». De même, les impétrants seraient-ils bien inspirés de s'exercer à un minimum d'autocritique. Elle a semblé bien rare, même chez les meilleurs candidats plus prompts à se réfugier dans le manque de temps (l'épreuve est strictement limitée à 20 minutes), qu'à chercher dans leurs insuffisances les raisons d'une séance non satisfaisante.

Ce sont des remarques de même nature qui pourraient être faites à propos de l'entretien avec le jury (remarquons ici que ce n'est que dans deux cas qu'un même étudiant est sorti premier des deux épreuves). Plus libre d'une certaine façon que l'épreuve pédagogique (10 minutes d'exposition par le candidat de ses motivations et de la manière dont il envisagerait son enseignement; 20 minutes de questions du jury), cette épreuve aussi supporte difficilement une complète improvisation. Le jury connaissant le dossier du candidat, celui-ci ne saurait égrener son CV dans d'étourdissants détails qui obligent le jury à l'interrompre au bout de 20 minutes, sous peine de se noyer dans le flot ininterrompu d'une inquiétante logorrhée. Cohérence et profondeur, concision et réactivité aux questions, humour face à une question déroutante, voilà le profil attendu d'un candidat qui sait témoigner en son être d'un équilibre entre artiste et enseignant. La lecture d'un texte de présentation peut être envisagée, elle a le mérite de la clarté mais doit éviter l'écueil de l'ennui. Là comme ailleurs, tout est affaire de mesure.

Enfin, il convient que le candidat ait bien en tête le profil recherché (comment expliquer qu'un candidat sur un profil « couleur » n'en pipe mot), de même qu'une connaissance minimale du fonctionnement et de la spécificité de l'école dont il aspire de devenir l'un des enseignants.

De ceci, il ressort les recommandations suivantes :

1. A l'administration centrale – Pôle recrutement et parcours professionnels :

- Faire une publicité élargie des postes à pourvoir, en particulier dans des organes de presse généralistes (Telerama, Connaissance des Arts) ;
- Faire en sorte que la période d'inscription soit relativement longue ;
- Procéder à une publication effective des résultats du concours, l'inscription de candidats sur les listes complémentaires peut leur être d'une certaine aide dans leur carrière professionnelle ;
- Procéder à la publication du présent rapport ;
- Trouver le moyen de verser une avance sur frais à certains membres du jury, à leur demande et dans des circonstances exceptionnelles ;
- Tenir compte dans le calcul des vacations des déplacements qui exigent de partir la veille et de revenir le lendemain d'une épreuve ;
- Prévoir une demi-journée post-concours de « correction » pour les candidats qui le souhaitent.

2. Aux directeurs d'écoles :

- Etablir les profils de poste les plus clairs, y compris en ce qui concerne l'inscription dans l'équipe d'enseignants ;
- S'efforcer, pour l'épreuve pédagogique, de constituer un panel varié, aussi bien en matière de genre (hommes/femmes), que de niveau d'études.

3. Au jury:

- De limiter, si possible, à cinq le nombre de candidats admissibles, les temps de mise en place, de raccords, de déplacements à l'intérieur de l'école, de délibération intermédiaire, étant très « chronophages » ;
- Prévoir une demi-journée de réception des candidats non-admis.

4. Aux étudiants:

Préparer soigneusement son dossier de candidature, qui ne saurait être ni trop étique, ni trop volumineux. S'en tenir à l'essentiel :

- Eviter les « polycandidatures » sur des postes qui ne correspondent pas à votre vraie spécialité ;
- Prendre la mesure des particularités du profil exigé et s'enquérir en amont des spécificités de l'école ambitionnée ;
- Préparer avec soin (voie supra) les épreuves orales dans leur spécificité.

*

*

Il nous reste enfin à remercier le pôle recrutement et parcours professionnels pour son excellente préparation des épreuves d'admissibilité et pour le suivi d'intendance en matière de transports pour les épreuves orales, et ce malgré une charge de travail lourde.

De même nos remerciements vont à tous les directeurs pour l'excellence de leur accueil sur place.

Enfin, en tant que président du jury, je tiens à remercier tous les membres pour leur parfaite ponctualité, pour leur investissement, pour la richesse des débats lors des délibérations.

Norbert ENGEL Président du jury